Schéma Régional de Cohérence Écologique

TVB Picardie

02 février 2012, Amiens

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE LA RÉGION

Programme

- **Introduction par les représentants de l'État :**
  Pierre GAUDIN, Secrétaire général pour les affaires régionales
  Philippe CARON, Directeur de la DREAL Picardie
  et par le conseil régional de Picardie :
  François VEILLERETTE, Vice président du Conseil régional de Picardie
- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,**
  Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,** *Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)*
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

La Trame verte et bleue une politique Grenelle

- Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de *programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*
  - *objectif de création d'une trame verte et bleue*
  - *la trame verte et bleue, un des outils en faveur de la biodiversité*
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant *engagement national pour l'environnement*

Code de l'Environnement
(art. L. 371-1 et suivants)

Définition
Objectifs
SRCE
Lien avec les SDAGE

Code de l'Urbanisme
(art L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants)

Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques

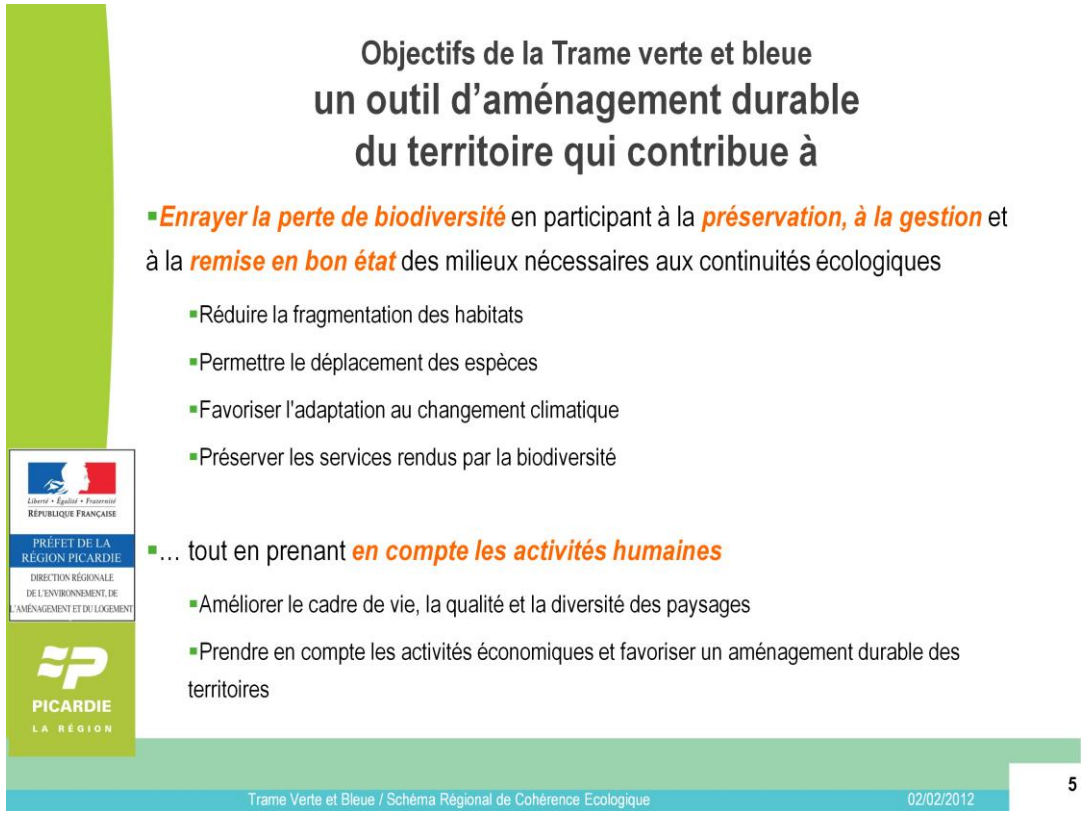

A enrayer la perte de biodiversité en participant à la ***préservation, à la gestion*** et à la ***remise en bon état*** des milieux nécessaires aux continuités écologiques

Objectifs ON (relecture du L 371-1 CE mis dans le décret)

Contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau : de conserver et d'améliorer la qualité écologique des milieux et de garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages :

Permettre le déplacement des espèces pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation : d'accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques

Préserver les services rendus par la biodiversité : d'assurer la fourniture des services écologiques

de favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières

de maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes

… en prenant en compte les ***activités humaines***

Améliorer le cadre de vie, la qualité et la diversité des paysages

Prendre en compte les activités économiques et favoriser un aménagement durable des territoires :

- de favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières
- de maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes

La Trame verte et bleue
un réseau écologique

- Formé de ***continuités écologiques*** **terrestres** et **aquatiques**

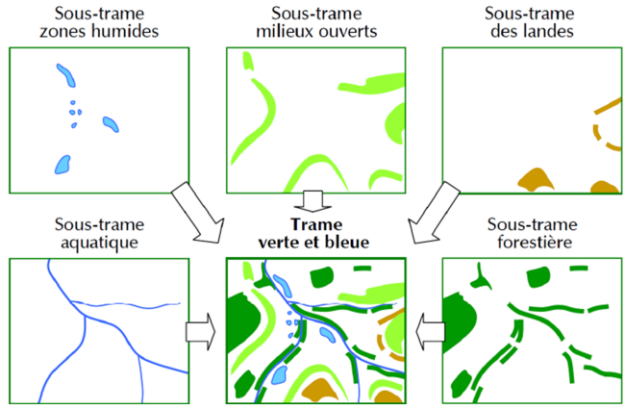

- identifiées ***à chaque échelle territoriale pertinente***

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

Réseau écologique (art. R 371-16 et suiv. du code de l'environnement)

Formé de ***continuités écologiques*** terrestres (vertes) et aquatiques (bleues)

identifiées au travers de démarches de planification ou de projet ***à chaque échelle territoriale pertinente*** (nationale, bassin hydro., régionale, infra-régionale)

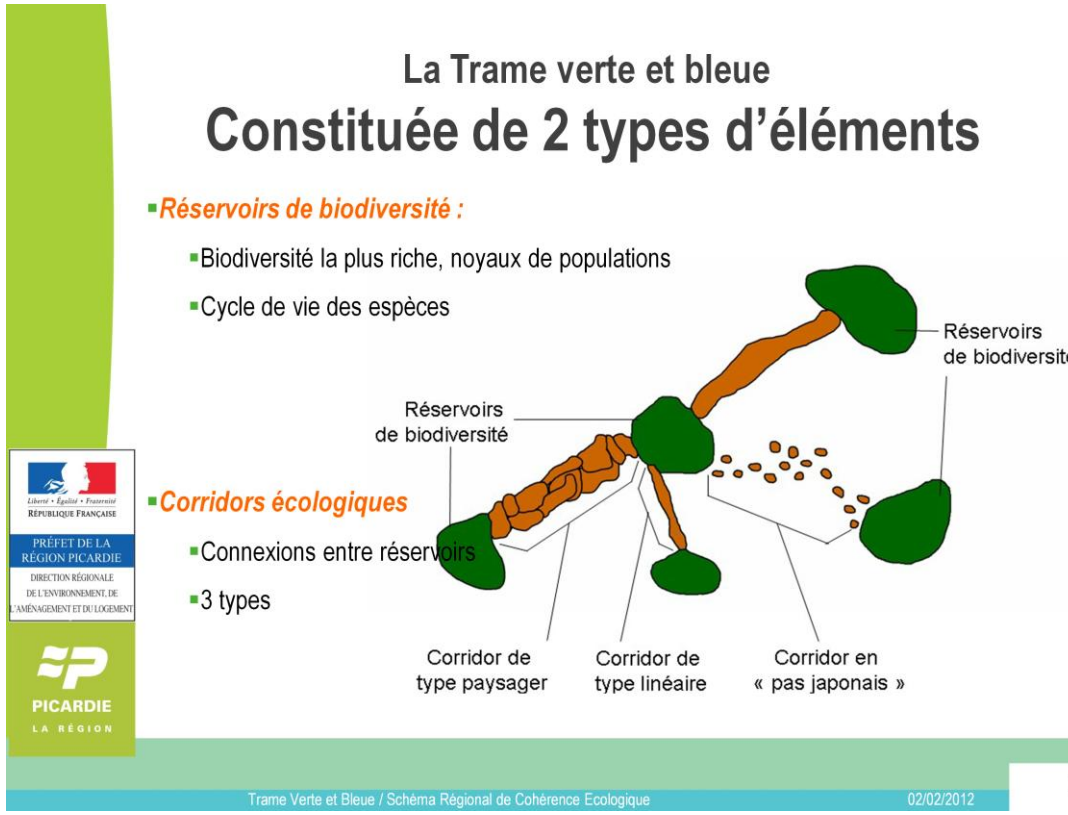

DEFINITIONS : (art. R 371-16 et suiv. du code de l'environnement)

Réservoirs de biodiversité :

espaces dans lesquels la biodiversité est la ***plus riche*** ou la mieux représentée,
où les espèces peuvent ***effectuer tout ou partie de leur cycle de vie*** et
où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.
espaces pouvant abriter des ***noyaux de populations*** d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

Les réservoirs de biodiversité recouvrent :

les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;

tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement ;

tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;

tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371- 1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Corridors écologiques :

assurent des ***connexions entre des réservoirs*** de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les corridors écologiques comprennent notamment :

les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au 3° du II de l'article L. 37 1-1 du code de l'environnement ;

tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;

tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371- 1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :

les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;

les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;

les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

La Trame verte et bleue

Dispositif « trame verte et bleue »

Art. L.371-2 et L.371-3 du code de l'environnement

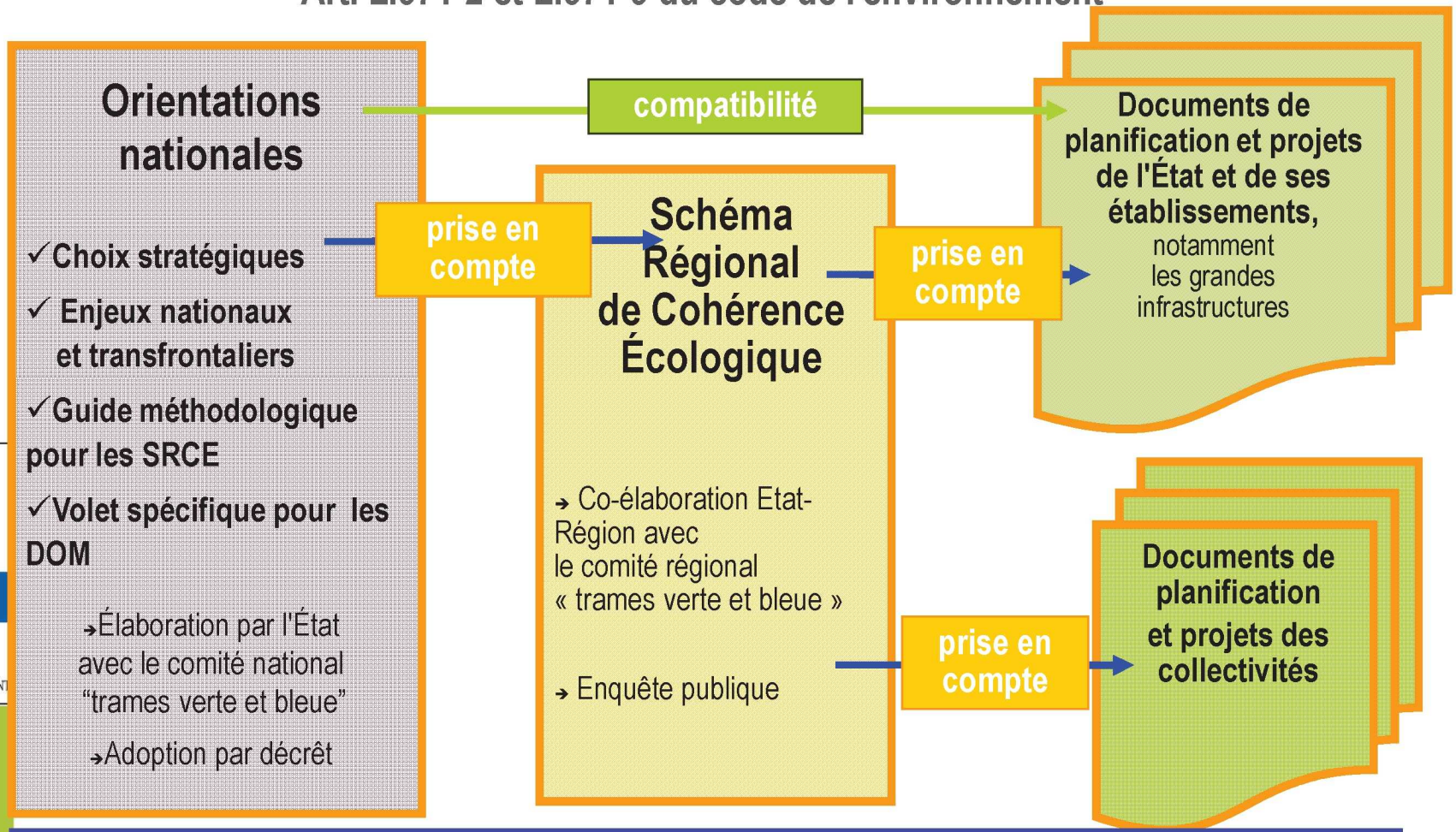

Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Comité Régional Trame verte et bleue
(art. L 371-3 & suiv. du CE)

- Comité créé dans chaque région et ***placé auprès*** et présidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région
- Principes de composition et fonctionnement fixés par ***décret***
  - Membres désignés pour ***6 ans***
  - ***5 collèges***

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

- Comité créé dans chaque région
- ***placé auprès*** et présidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région ou leurs suppléants
- Principes de composition et fonctionnement fixés par ***décret*** (n° 2011-739 du 28 juin 2011)
  - Membres désignés pour ***6 ans***
  - ***5 collèges***, avec une représentation minimale
  - ***Membres obligatoires*** :
    - départements de la région, représentants de groupements de communes, des communes, des parcs nationaux, des PNR, des associations de protection de l'environnement et des partenaires socio-professionnels

Lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet

ayant trait aux ***continuités écologiques***, à leur préservation et à la remise en bon état de ces continuités

au sein de la ***région***, y compris en ce qui concerne les initiatives et avancées ***dans les régions voisines***, le cas échéant ***transfrontalières***

- ***associé*** à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du ***SRCE***,

associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du SRCE

s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

veille, en lien avec le comité de bassin, à la prise en compte des éléments pertinents des ***SDAGE***

Avis possible sur le projet de SRCE avant enquête publique

Avis possible avant adoption, maintien en vigueur ou révision

Est informé des éléments de suivi du SRCE et des résultats obtenus

- ***consulté sur tout projet, document de planification ou mesure réglementaire***, sur lesquels le présidents ou le préfet est amenés à émettre un avis ou prendre une décision,

SI il traite ***expressément des continuités écologiques*** identifiées dans le SRCE ou sont ***susceptibles d'avoir un effet notable*** sur ces continuités, leur préservation ou leur remise en bon état.

- ***consulté*** sur les sujets relatifs aux ***stratégies régionales*** ou ***locales de la biodiversité***,
- ***Informé*** du ***SDAGE*** avant son adoption (trame bleue du SRCE)
- ***informé*** des ***travaux scientifiques*** menés sur les continuités écologiques en région ou voisines.

Comité Régional Trame verte et bleue

Fonctionnement

- Commission administrative à caractère consultatif :
  - Réunion sur convocation des présidents (au moins 1 fois par an) ou à la demande de 50% des membres
  - Commissions spécialisées possibles
  - Les membres sont désignés nominativement
  - Désignation des membres par les structures représentées avec un acte juridiquement valide

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,** *Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)*
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

Recueil des perceptions des différents acteurs en Picardie

- **3 séminaires départementaux** de lancement de la démarche
  - ***240 participants*** pour 158 structures (sans double compte) entre fin nov. 2011 et janv. 2012
  - Des ***échanges variés*** (panel de questionnements et d'intégrations nécessaires)
- **40 Échanges directs** offrant un éventail des thèmes, perceptions et territoires => vision stratégique sur la TVB en Picardie
- **Questionnaire** en ligne sur la perception de la biodiversité dans le territoire
  - Très peu de participation : 16 réponses

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les expériences TVB en Picardie

- Des exemples variés et concrets pour la biodiversité et ses fonctionnalités,
  - Nombreux ***acteurs*** engagés => démarches ***multi*** partenariales fortes, actions coordonnées, ***volontariat***
  - Diversité des territoires (espaces ruraux ou urbains)
  - Sur des milieux ou espèces ***emblématiques*** ET la ***nature quotidienne***
  - Réflexions intégrées avec des notions de ***réseaux/continuité*** et cohérence des politiques publiques
  - Plusieurs ***échelles de réflexion*** (de la parcelle à plusieurs communes-Pays)
  - Effets en ***synergie*** avec les autres enjeux (socio-économiques, aménités…)

Recueil des perceptions en Picardie

un ressenti : Intégration des enjeux environnementaux et de la biodiversité

- ***Évolution concrète et réelle des mentalités depuis plusieurs années***
  - une ***réelle reconnaissance des enjeux environnementaux*** : ***risques, eau***, paysages
  - Biodiversité : de la vision ***transversale du développement durable*** local => patrimonialité
  - ***l'urgence*** à agir face à l'érosion de la biodiversité semble ***moins partagée***
  - Une vision plutôt ***consensuelle*** des grands espaces de biodiversité en Picardie , avec du patrimoine « exceptionnel » et la nature plus quotidienne / nature en ville… à PARTAGER précisément
- ***Déjà des cohérences dans l'aménagement et la gestion des territoires***
  - Mais ***encore des manques*** à remédier et meilleure coordination des efforts
- ***Actions concrètes, volontaires*** et multiples mises en œuvre dans les territoires
  - Des actions parfois jugées insuffisantes… mais à accompagner, à encourager et à valoriser

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les craintes redoutées de la TVB

- ***Quelles portés juridiques et conséquences indirectes ?*** Une sanctuarisation ?
  - Frein au développement et valorisation des territoires (SCoT, PLU, projet d'aménagement) ? Gel des terres agricoles, hors de la sphère de production ? Ingérence dans la gestion des espaces naturels et ruraux ? Des priorités d'interventions imposées ? Des objectifs dogmatiques en décalage avec la réalité ? Droit de chasse ?
  - Des ***nouveaux*** enjeux et remises en question ? Contrainte administrative nouvelle, bloquant les initiatives locales ?
  - Bloquer les bonnes volontés et démarches déjà engagées ?
- ***Pas de résultats concrets ?***
  - Risque de dispersion ou gaspillage des moyens ?
  - Une lenteur des effets escomptés, en ***décalage avec les urgences*** locales ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les attentes sur la TVB

- Prendre en compte la ***Nature exceptionnelle ET nature « quotidienne »*** comme TVB régionale (niveaux d'enjeu à définir de manière partagée)
  - Remettre à plat les connaissances des réservoirs et corridors
  - Se baser sur des éléments scientifiques et de terrain pour la fonctionnalité réelle
  - Concerter sur l'objectif à atteindre ou à retrouver pour fixer les besoins de restauration ?
  - Améliorer les connaissances à terme (phase évaluation ?)
- Au delà de la biodiversité, viser le respect de ***l'identité*** des territoires, du cadre de vie et de la qualité de l'environnement , par une vision dynamique et volontaire des territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les attentes sur la TVB

- ***Veiller aux cohérences***
  - des échelles et principes de subsidiarité: ***Du local au global***… mais ***ARTICULATION***
  - des acteurs : complémentarité, champ de compétences, connaissance du « terrain », ***réseaux locaux de démarche de projet*** et ***acteurs « ressources-conseils »***
  - des ***rôles multifonctionnels*** des espaces naturels, ruraux, forestiers, littoraux, péri-urbains… à intégrer
  - des politiques sectorielles (enjeux, objectifs, synergie)
  - Adaptations aux ***changements climatiques*** à intégrer et évolutions des paysages

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les attentes sur la TVB

- ***Pérennité des actions => viser un engagement collectif à agir***
  - ***Vocations économique et sociale*** aux espaces naturels (garantir leur gestion)
  - ***Bénéfice écologique réel*** (plus-value écologique, rentabilité)
  - ***adéquation*** des objectifs fixés avec de réels moyens, techniques ou financiers
  - rester cohérent par rapport aux démarches ***déjà engagées***
  - ***Suivi*** des actions dans le temps (évaluation)

Recueil des perceptions en Picardie

Les attentes sur la TVB

- ***Véritable concertation / co-construction***
  - La définition de la TVB régionale avec la vision des ***acteurs de terrain***

    Définition des objectifs stratégiques par territoire,

    Participation à la définition du plan de mesures
  - ***Vision partagée***
  - Au-delà du Comité Régional TVB ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Recueil des perceptions en Picardie

Les attentes sur la TVB

- ***PEDAGOGIE pour accompagner à des démarches VOLONTAIRES***

dans la démarche, le document et le plan d'action

- ***Message ambitieux***, ***clair et cohérent*** : Argumentation forte de la TVB régionale et des enjeux, approche ***scientifique***
- Réelle nécessaire ***appropriation*** par les acteurs locaux de ces enjeux, voire formation
- Recherche d'un ***consensus, partage*** d'un constat et définition de solutions-cadre adaptées à chaque contexte,
- Lisibilité et clarté pour permettre ***l'anticipation*** dans les projets
- ***Accompagnement*** des communes (dotées de moins d'ingénieries) et des acteurs locaux pour leur déclinaison et mise en œuvre (Boite à outil, méthodes)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Du décideur
…Technicien
Au Citoyen

Apporter des GARANTIES dans la démarche
(qualité de l'écoute, prise en compte, transparence…)

- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,** *Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)*
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,** *Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)*
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

Son élaboration

- Fondé sur :
  - Approche régionale : responsabilité propre de la Picardie quant à ses enjeux
  - Approche nationale (assurer la cohérence sur les grandes continuités)

- La cohérence nationale via
  - Le texte législatif : Définition de la TVB et contenu du SRCE
  - Les grandes étapes méthodologiques d'élaboration du SRCE
  - 5 critères de cohérence nationale à respecter

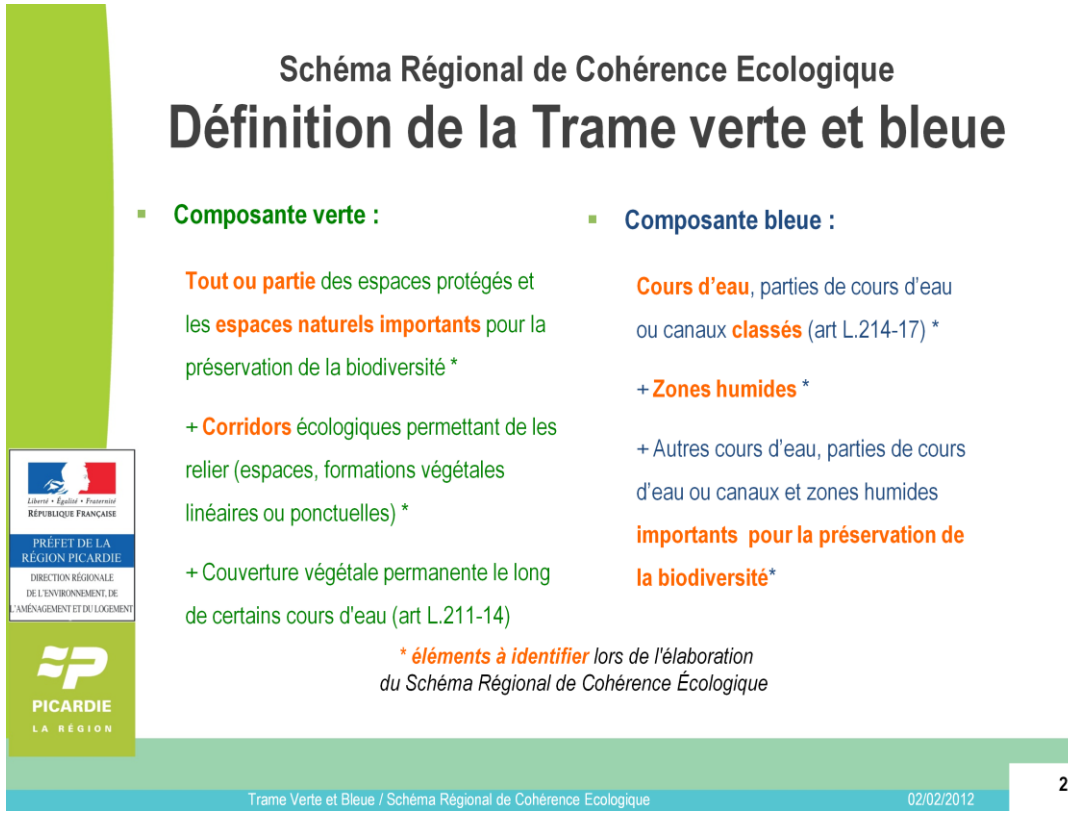

Art. L.371-1 du code de l'environnement

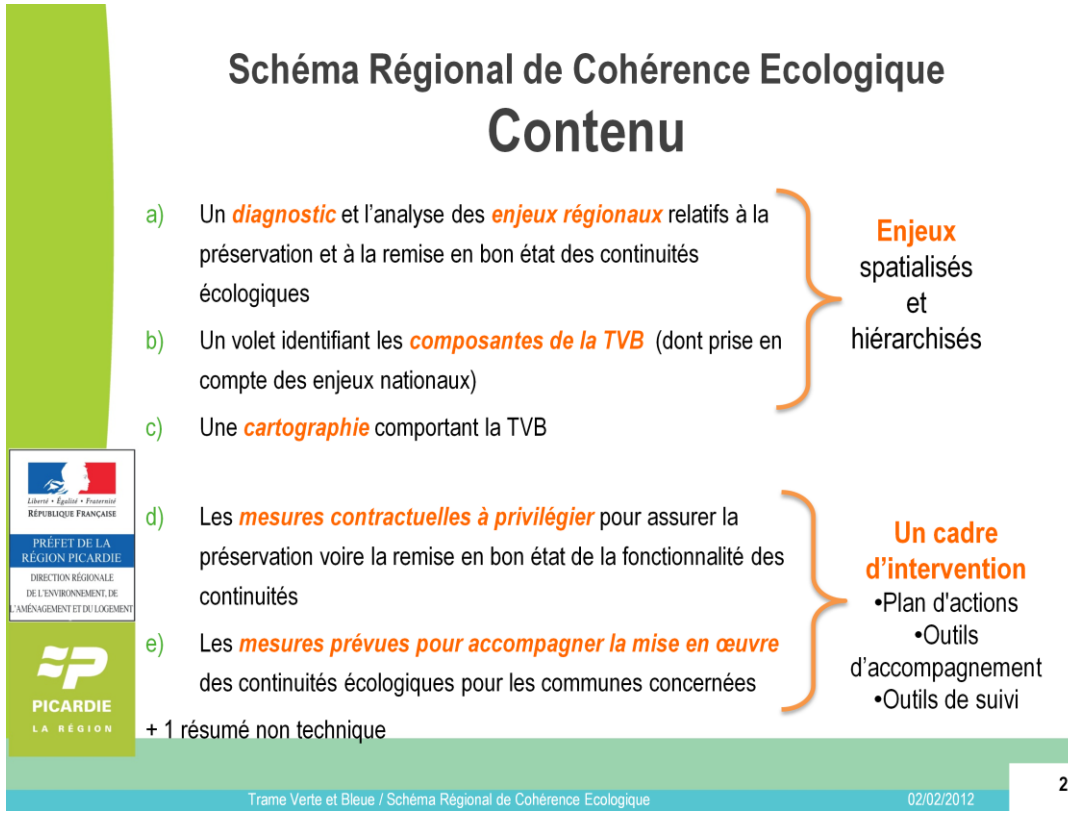

1) Un ***résumé*** non technique

2) Un ***diagnostic du territoire régional*** avec :
   - l'état actuel de la biodiversité et ses pressions anthropiques
   - des ***enjeux*** relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale, hiérarchisés et spatialisés

3) Les ***continuités écologiques*** de la TVB régionale :
   - éléments qui la composent : **fonctionnement**, **objectifs** de préservation ou de remise en bon état et **obstacles** hiérarchisés

4) Un ***plan d'action stratégique :***
   - Outils et moyens mobilisables
   - Actions prioritaires
   - Efforts de connaissance

5) Un ***atlas cartographique***
   - Les éléments diagnostics au **1/100 000**
   - Les objectifs de préservation ou remise en bon état, obstacles
   - Une synthèse schématique (A3)
   - Les actions prioritaires inscrites au plan d'action

6) Un dispositif de ***suivi et d'évaluation :***
   - l'état et les fonctionnalités de la trame,
   - avancement du plan d'action et sa contribution à la TVB nationale

7) Un volet ***« pris en compte » des enjeux nationaux*** et transfrontaliers définis par les Orientations nationales

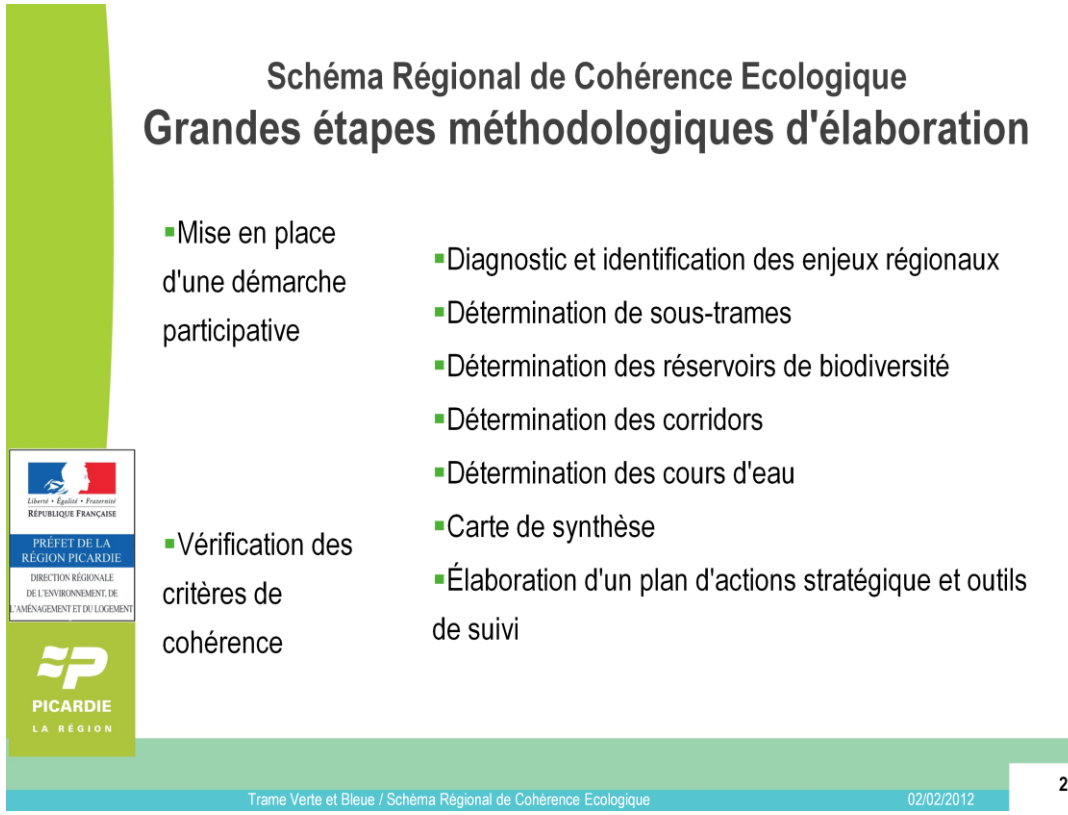

Pour chaque rubrique, précisions apportées dans les ON

A minima, les principaux types de milieux (sous-trames) :

Milieux boisés, milieux ouverts, Milieux humides, Cours d'eau, Milieux littoraux

Corridors et fragmentation :

définition des réservoirs
modélisation des continuités ***potentielles*** (traitement SIG)
conflits entre ces continuités et ***fragmentation***
confrontation avec les ***"experts"*** (modélisation écologique / connaissance par les experts locaux)

Plan d'action stratégique

Actions prioritaires hiérarchisées et localisées (MO, échéancier, coût)

Points noirs sur infra. linéaires de l'Etat,
Volet amélioration de la connaissance (notamment pour révision)

Outils mobilisables et préconisations pour l'action locale, par exemple :

Outils par milieux, gestion, bilan acteurs, leviers politiques, fonds disponibles,
Proposition de synergies entre les politiques, autres plans d'actions, notamment sur les espaces en-dehors de la Trame verte et bleue régionale
Proposition de territoires prioritaires avec des démarches de planification à coordonner avec le SRCE (PLU, SCoT)

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Cohérence avec enjeux nationaux et transfrontaliers

- Enjeux nationaux :

5 critères à intégrer, *<u>mais non suffisants</u> pour définir la TVB régionale*

  - Zonages existants : Intégration d'espaces protégés ou inventoriés
  - Milieux aquatiques et humides
  - Espèces (besoins de connectivité)
  - Habitats (besoins de liaison) => notamment habitat d'intérêt communautaire, sensibles à la fragmentation
  - Cohérence interrégionale et transfrontalière (grandes continuités écologiques à l'échelle nationale)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Respect des orientations nationales

Critère zonages - Critère milieux aquatiques

Automatiquement dans la TVB

- Réservoirs

Réserves naturelles (N ou R)

réserves biologiques forestières

APB

- corridors écologiques :

couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau

- Réservoirs ou corridors

cours d'eau ou canaux classés

espaces de mobilité des cours d'eau

zones humides d'intérêt environnemental particulier

zones humides identifiées dans les SDAGE/PM/SAGE

Examen au cas par cas *& a minima*

- sites Natura 2000, parcs naturels régionaux, sites classés
- zones de reproduction (frayères), d'alimentation et de croissance des espèces
- zones agricoles protégées et les formations linéaires boisées
- forêts de protection, forêts domaniales et communales
- ZNIEFF, RAMSAR
- Réserve de chasse et de faune sauvage, réserve de pêche
- Terrains du Conservatoire du littoral (zones d'intervention), Zones humides acquises par Agence de l'Eau, ENS, Terrain sous maîtrise foncière ou d'usage du conservatoire d'espaces naturels
- *espaces identifiés au regard des éléments pertinents des SDAGE…*
- ….

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE LA RÉGION

Cible : <u>espèces sensibles aux problèmes liés à la fragmentation</u> des milieux, et non pas toutes les espèces patrimoniales.

Liste fondée sur des données naturalistes et algorithme scientifiquement solide.

Région Picardie

Invertébrés

- **Odonates :** Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale), Cordulie arctique (Somatochlora arctica),* Epithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata), Leucorrhine à large queue (Leucorrhinia caudalis),* Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis)*
- **Orthoptères :** Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis), Decticelle des bruyères* (*Metrioptera brachyptera)*

Vertébrés

- **Amphibiens :** Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris), Triton ponctué (Lissotriton vulgaris)*
- **Oiseaux :** Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula), Fauvette babillarde (Sylvia curruca), Gobemouche* gris (*Muscicapa striata), Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica), Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina), Mésange boréale (Parus montanus), Pipit farlouse (Anthus pratensis), Rousserolle* verderolle (*Acrocephalus palustris), Tarier des prés (Saxicola rubetra)*
- **Reptiles :** Lézard des souches (*Lacerta agilis), Lézard vivipare (Zootoca vivipara), Vipère péliade* (*Vipera berus)*

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Respect des orientations nationales

Critère Cohérence interrégionale et transfrontalière

- ***grands axes de déplacement de la faune/flore***

- 4 grands types de milieux : milieux thermophiles , milieux frais à froids, milieux boisés, milieux bocagers
- migration pour l'avifaune
- migration pour les poissons migrateurs amphihalins

Figure 1 : Illustration des continuités écologiques d'importance nationale de milieux boisés pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

toitotototototoot

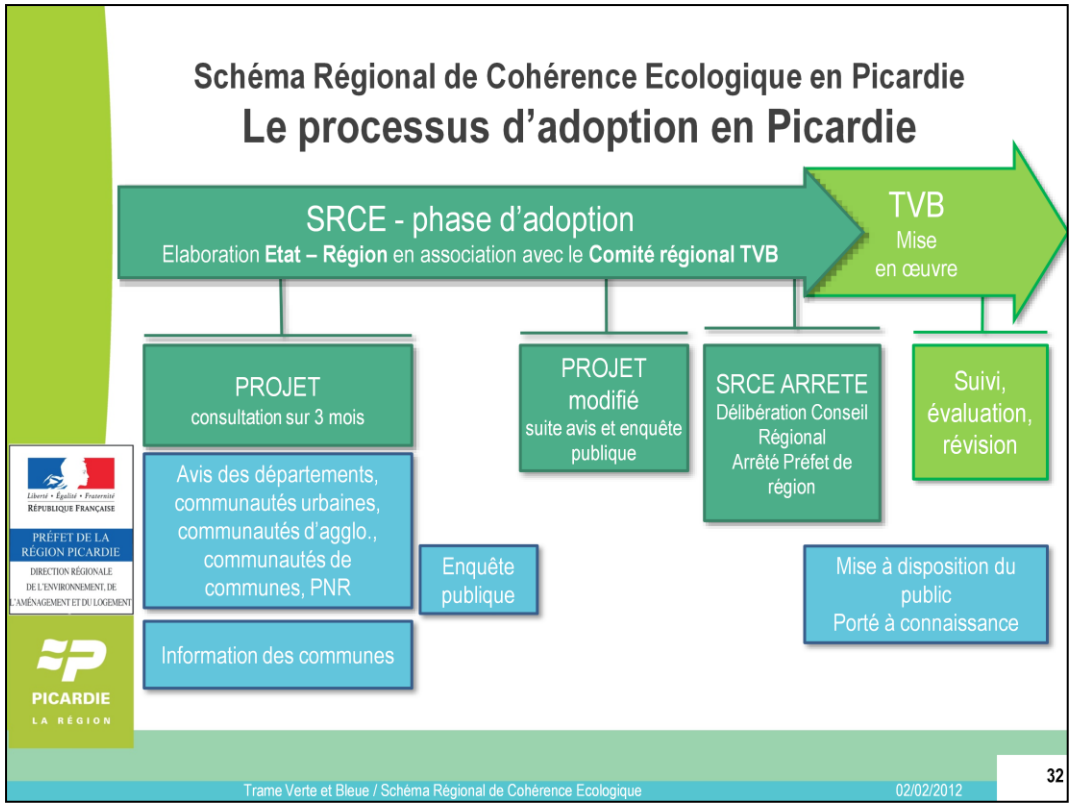

toitotototototoot

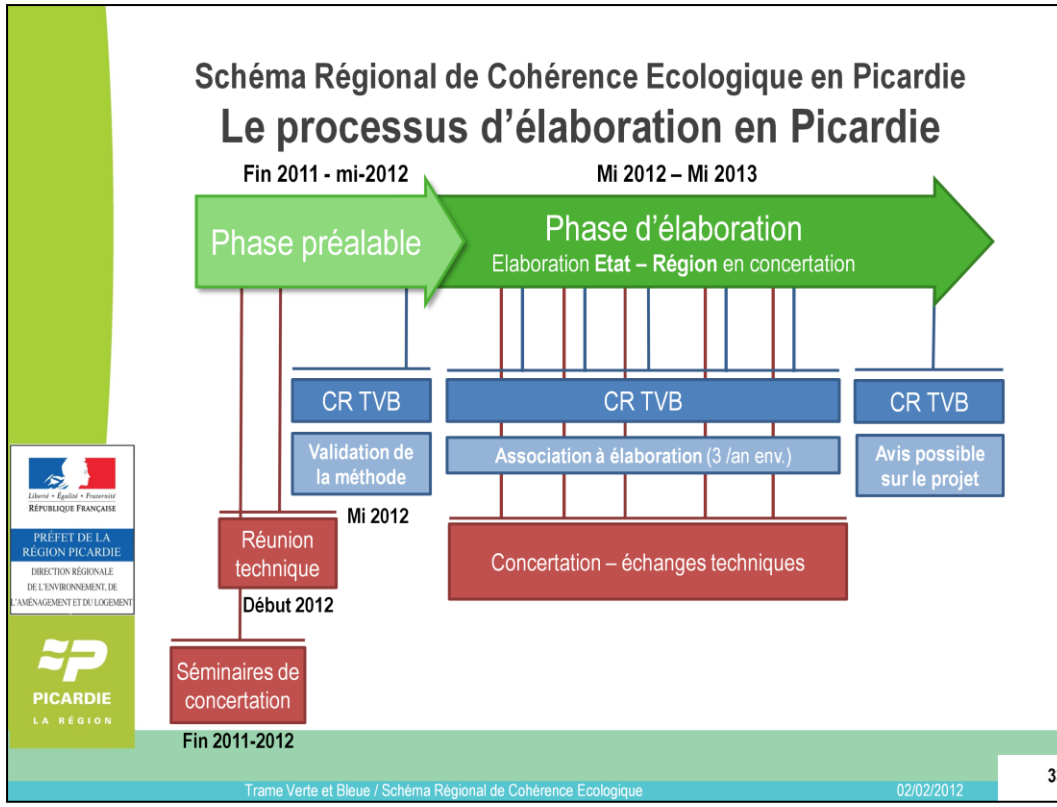

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

Élaboration de la méthode picarde

- Cadre de la méthode dans le respect des orientations nationales
- et prise en compte des remarques - enseignements

➢ Définir un cadre méthodologique pour la TVB en Picardie

- Assurer le contenu du SRCE (le fond et la forme)
- Répondre à la démarche de définition partagée attendue (concertation/co-construction)

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

Quels éléments à prendre en compte ?

- ***Toute contribution*** des acteurs en Picardie => *communication début 2012*
- ***Bibliothèque de données*** sur la méthode, le diagnostic ou les données
  - Échanges pour clarifier quelle information, sous quelle forme, à quel moment
- Pour le ***fondement scientifique*** de la TVB
  - Préparer un 1er tri sur les trames et espèces selon les données disponibles
  - Interactions avec les experts scientifiques (connaissance des espèces) + CSRPN

Objectif : mise en œuvre d'une base de discussion dès mi 2012

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

Prévu au 1er semestre 2012

- Établissement du cadre méthodologique (et du projet de cahier des charges) sur la base des éléments présentés
  - Rédaction par l'Etat et le Conseil régional
  - Echanges avec les acteurs-contributeurs
- Transmission pour avis à tous les membres du CR TVB et au CSRPN
  - Finalisation du cahier des charges
- Validation du cadre méthodologique par le CR TVB

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

L'équipe projet

- DREAL Picardie
  - Edouard GAYET, Chef du service Nature Eau Paysage
    Edouard.Gayet@developpement-durable.gouv.fr
    (03) 22 82 25 00
  - Benjamin LAMIDEL, Chargé de mission nature paysages
    benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr
    (03) 22 82 91 86
- SGAR Picardie
  - Virginie POTIER, Chargée de mission aménagement et développement durable
    virginie.potier@picardie.pref.gouv.fr
    (03) 22 33 84 05
- AMO EnviroScop
  - Nathalie BILLER
    nathalie.biller@enviroscop.fr
    (06) 59 26 91 23
- Région Picardie
  - Thierry RIGAUX, Responsable du Département « Patrimoine Naturel » au sein de la Direction de l'Environnement
    TRIGAUX@cr-picardie.fr
    (03) 22 97 37 04

➢ Un contact direct avec l'équipe projet

contact@tvb-picardie.fr

➢ Un site dédié

http://tvb-picardie.fr/

Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Picardie

Modalités de travail

- Sollicitation par mail :
  - Correspondant technique de la structure
  - Appel à contribution
- Mise à disposition de documents sur le site (accès restreint)
  - Remarques par mail auprès de l'équipe projet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

- **1 / La Trame verte et bleue dans les lois Grenelle et le Comité Régional TVB,** *Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie*
- **2 / Retours sur la phase préalable en Picardie,** *Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)*
- **3/ Temps d'échange – questions/réponses**
- **4 / Vers la construction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Picardie,** *Edouard GAYET, DREAL de Picardie*
- **5/ Temps d'échange – questions/réponses**

Merci pour votre attention

www.tvb-picardie.fr

Annexes

Annexes

DÉTAIL DE LA COMPOSITION DU SRCE, À MINIMA SELON LES ORIENTATIONS NATIONALES

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

1) *Résumé non technique*

- Document synthétique
  - objet du schéma,
  - grandes étapes de son élaboration,
  - enjeux du territoire régional en termes de continuités écologiques
  - les principaux choix ayant conduit à la détermination de la TVB régionale.
- Carte de synthèse régionale schématique des éléments de la TVB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
PICARDIE LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

2) *Diagnostic du territoire régional*

- biodiversité du territoire, en particulier les continuités écologiques identifiées à l'échelle régionale,
- interactions positives et négatives entre la biodiversité et les activités humaines.

Enjeux régionaux

- relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- atouts du territoire régional en termes de continuités écologiques,
- menaces pesant sur celles-ci,
- avantages procurés par ces continuités pour le territoire et ses activités
- Enjeux hiérarchisés et spatialisés
- Intégration des enjeux partagés avec les territoires limitrophes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

3) *Constituants de la TVB régionale*

- Leur contribution au fonctionnement écologique de l'ensemble du territoire régional,
- Leur rattachement aux milieux boisés, aux milieux ouverts, aux milieux humides, aux cours d'eau ou aux milieux littoraux,
- Les objectifs de préservation ou de remise en bon état qui leur sont assignés
- la localisation, la caractérisation et la hiérarchisation des obstacles à ces éléments.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

4) *Plan d'action stratégique*

- les ***outils et moyens mobilisables*** pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
- des ***actions prioritaires*** en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques,
  - qui seront mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés et des procédures propres aux outils mobilisés ;
- les efforts de connaissance à mener, notamment en vue de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

5) *L'atlas cartographique*

- une ***cartographie des éléments*** de la TVB régionale au 1/100 000ème ;
- une cartographie des ***objectifs de préservation*** ou de remise en bon état assignés aux éléments de la TVB au 1/100 000ème, identifiant les principaux ***obstacles*** à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- une ***carte de synthèse régionale schématique*** des éléments de la TVB
- une ***cartographie des actions prioritaires*** inscrites au plan d'action stratégique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Contenu (Art. R. 37 1-25 et suiv. du code de l'environnement)

6) *Le dispositif de suivi et d'évaluation*

- tient compte d'aspects socio-économiques.
- Il s'appuie notamment sur :
  - des indicateurs relatifs aux éléments composant la TVB régionale,
  - à la fragmentation du territoire régional et son évolution,
  - au niveau de mise en œuvre du schéma
  - à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale de la trame verte et bleue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

PICARDIE
LA RÉGION